



ORGANISATION EUROPEENNE
ET MEDITERRANEENNE
POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN AND MEDITERRANEAN
PLANT PROTECTION
ORGANIZATION

OEPP

Service d'Information

No. 07 PARIS, 2014-07-01

SOMMAIRE

Ravageurs & Maladies

- [2014/126](#) - Éradication de *Thaumotobia leucotreta* aux Pays-Bas
- [2014/127](#) - Éradication d'*Aculops fuchsiae* en Belgique
- [2014/128](#) - Éradication du *Chrysanthemum stem necrosis virus* en Belgique
- [2014/129](#) - Premier signalement du *Chrysanthemum stem necrosis virus* en Italie
- [2014/130](#) - Premiers signalements du *Potato spindle tuber viroid* et du *Citrus exocortis viroid* sur Solanaceae ornementales en Australie
- [2014/131](#) - Détection du *Potato spindle tuber viroid* dans du matériel de sélection de pomme de terre aux Pays-Bas : mise à jour
- [2014/132](#) - Mise à jour sur la situation du *Potato spindle tuberviroid* en Belgique
- [2014/133](#) - Premier signalement de *Cryptostroma corticale* aux Pays-Bas
- [2014/134](#) - Situation actuelle des souches du houblon de *Verticillium albo-atrum* en Slovaquie
- [2014/135](#) - Absence de *Xanthomonas fragariae* en Norvège
- [2014/136](#) - Atelier final du projet de l'EU REPHRAME (Madrid, 2014-09-30/10-02)

Plantes envahissantes

- [2014/137](#) - Plantes exotiques envahissantes dans les eaux intérieures européennes et méditerranéennes
- [2014/138](#) - Des évaluations du risque d'adventices aux États-Unis sont disponibles
- [2014/139](#) - Les horticulteurs perçoivent-ils un risque plus élevé pour les plantes non natives ?
- [2014/140](#) - Impact de *Lysichiton americanus* sur la végétation native au Royaume-Uni

2014/126 Éradication de *Thaumatotibia leucotreta* aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, 1 larve et 3 adultes de *Thaumatotibia leucotreta* (Lepidoptera : Tortricidae - Liste A2 de l'OEPP) ont été découverts fin octobre 2013 dans une serre de production de fruits de *Capsicum annum* localisée à Honselersdijk. Des mesures d'éradication ont été immédiatement prises, y compris l'utilisation de pièges à phéromone, l'application d'insecticides et la destruction contrôlée des déchets (par ex. milieux de culture, débris de végétaux). Pour étudier l'origine de cette détection isolée et la possibilité que l'organisme nuisible se soit disséminé à d'autres entreprises, une prospection spécifique a été réalisée sur le site infesté et aux environs (sur une zone de 2 x 3 km). 29 entreprises produisant des plantes-hôtes de *T. leucotreta* (en particulier des fruits de *Capsicum* et de *Solanum melongena*, des fleurs coupées de *Rosa*, des Solanaceae ornementales en pot pour la vente directe) ont été systématiquement contrôlées. *T. leucotreta* n'a pas été trouvé. L'ONPV des Pays-Bas considère par conséquent que *T. leucotreta* a été éradiqué avec succès. Le statut phytosanitaire de *Thaumatotibia leucotreta* est officiellement déclaré ainsi: **Absent, éradiqué. Un signalement d'une incursion dans une serre de production de fruits de *Capsicum annum*.**

Source : ONPV des Pays-Bas (2014-06).

Mots clés supplémentaires : absence, éradication

Codes informatiques : ARGPLE, NL

2014/127 Éradication d'*Aculops fuchsiae* en Belgique

En Belgique, *Aculops fuchsiae* (Acarida : Eriophyidae - Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé à Rumst (province d'Anvers) le 2012-08-08 par un collectionneur-amateur de fuchsias. Toutes les plantes de la collection ont été détruites et *A. fuchsiae* n'a pas été trouvé pendant les prospections ultérieures. En mai 2014, l'ONPV de Belgique a officiellement déclaré *A. fuchsiae* éradiqué.

Le statut phytosanitaire d'*Aculops fuchsiae* en Belgique est officiellement déclaré ainsi: **Absent, organisme nuisible éradiqué.**

Source : ONPV de Belgique (2014-06).

Mots clés supplémentaires : absence, éradication

Codes informatiques : ACUPFU, BE

2014/128 Éradication du *Chrysanthemum stem necrosis virus* en Belgique

En septembre 2012, le *Chrysanthemum stem necrosis virus* (Tospovirus, CSNV - Liste A1 de l'OEPP) a été détecté sur des chrysanthèmes (*Dendranthema* spp.) sous serre dans 1 site de l'ouest de la Belgique (voir RS 2013/028 de l'OEPP). Des mesures d'éradication (destruction de toutes les plantes infectées) ont été appliquées et des prospections de suivi ont été menées par l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA). Ces prospections officielles pour le CSNV ont été réalisées dans toutes les entreprises belges de multiplication de chrysanthèmes en 2013 et 2014 (entre janvier et fin mars). Tous les échantillons prélevés (108 en 2013 et 118 en 2014) étaient négatifs pour le CSNV. L'ONPV estime que le CSNV a été éradiqué de Belgique. Ce virus continuera toutefois à faire partie du programme de prospection annuel de l'AFSCA.

Le statut phytosanitaire du *Chrysanthemum stem necrosis virus* en Belgique est officiellement déclaré ainsi : **Absent, organisme nuisible éradiqué, confirmé par prospection.**

Source : ONPV de Belgique (2014-06).

Mots clés supplémentaires : absence, éradication

Codes informatiques : CSNV00, BE

2014/129 Premier signalement du *Chrysanthemum stem necrosis virus* en Italie

L'ONPV d'Italie a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP du premier signalement du *Chrysanthemum stem necrosis virus* (Tospovirus, CSNV - Liste A1 de l'OEPP) sur son territoire. En février 2014, le virus a été détecté (ELISA, RT-PCR) sur *Chrysanthemum morifolium* au cours de prospections officielles menées dans une pépinière de la province de Savona (région Liguria). Les plantes atteintes présentaient des déformations foliaires et une nécrose. Suite au résultat positif, les plantes infectées ont été détruites. Des prospections supplémentaires seront conduites dans la zone concernée.

Le statut phytosanitaire du *Chrysanthemum stem necrosis virus* en Italie est officiellement déclaré ainsi: **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours d'éradication.**

Source : ONPV d'Italie (2014-06).

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : CSNV00, IT

2014/130 Premiers signalements du *Potato spindle tuber viroid* et du *Citrus exocortis viroid* sur des Solanaceae ornementales en Australie

Une prospection a été conduite entre juin et septembre 2012 dans le Queensland, Australie, pour rechercher des viroïdes sur diverses Solanaceae (plantes cultivées, plantes ornementales et adventices). 8601 plantes asymptomatiques ont été échantillonnées et analysées. Les échantillons ont été prélevés sur 25 sites (unités de production en plein champ et sous serre, et pépinières) du Queensland, y compris sur des adventices et des repousses prélevées sur ces sites ou à proximité. Le *Potato spindle tuber viroid* (*Pospiviroid*, Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé dans 1 échantillon groupé de *Solanum jasminoides*. Le *Citrus exocortis viroid* (*Pospiviroid*) a été détecté dans 2 échantillons groupés de *Petunia* spp. et un échantillon groupé de *Petunia x Calibrachoa*. Il s'agit de la première détection de pospiviroides sur des plantes ornementales en Australie.

Source : van Brunschot SL, Persley DM, Roberts A, Thomas JE (2014) First report of pospiviroids infecting ornamental plants in Australia: *Potato spindle tuber viroid* in *Solanum laxum* (synonym *S. jasminoides*) and *Citrus exocortis viroid* in *Petunia* spp. *New Disease Reports* 29, 3. <http://dx.doi.org/10.5197/j.2044-0588.2014.029.003>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : CEVD00, PSTVD0, AU

2014/131 Détection du *Potato spindle tuber viroid* dans du matériel de sélection de pomme de terre aux Pays-Bas : mise à jour

Aux Pays-Bas, la présence du *Potato spindle tuber viroid* (*Pospiviroid*, PSTVd - Liste A2 de l'OEPP) a été confirmée en mars 2014 dans des plantules *in vitro* d'une accession de pommes de terre (voir RS 2014/088 de l'OEPP). Des mesures d'éradication ont été immédiatement appliquées. L'ONPV des Pays-Bas a récemment envoyé au Secrétariat de l'OEPP une mise à jour sur la situation dans l'entreprise concernée. Des tests ont été effectués (549 tests) et ont révélé la présence du PSTVd dans 10 accessions de pommes de terre. Cinq de ces accessions provenaient d'une serre et les cinq autres d'une parcelle de l'entreprise où des tubercules issus de plantes cultivées en serre avaient été plantés. Tout le matériel ayant une relation clonale directe avec les accessions infectées a été détruit. Le reste du matériel de pommes de terre de l'entreprise a été détruit ou sera soumis à des tests complets (analyse de chaque plante). Des prospections sont en cours dans toutes les entreprises directement en contact avec l'entreprise de sélection concernée. Depuis le début des années 1980, un système de test officiel annuel pour le PSTVd est en place pour le matériel de pré-base de deuxième année, pour tous les cultivars de pommes de terre nouvellement enregistrés. En outre, tout le matériel candidat (chaque tubercule ou plante) destiné à la multiplication *in vitro* est testé pour le PSTVd. 2 000 à 3 000 analyses sont réalisées chaque année pour le PSTVd sur du matériel candidat et du matériel de multiplication *in vitro* de pommes de terre. Cependant, afin de mieux prévenir l'introduction des pospiviroides, un système de test intensifié sera appliqué avant fin juillet 2014 dans toutes les entreprises de sélection des Pays-Bas. En attendant le résultat de ces prospections, aucun matériel de multiplication ne sera échangé entre les entreprises. Enfin, le programme de prospection annuel normal pour les pommes de terre de semence visera spécifiquement le PSTVd en 2014.

Le statut phytosanitaire du *Potato spindle tuber viroid* (sur pomme de terre) aux Pays-Bas est officiellement déclaré ainsi : **découverte fortuite sur pomme de terre (*Solanum tuberosum*) dans une entreprise de sélection. En cours d'éradication.**

Source : ONPV des Pays-Bas (2014-06).

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : PSTVDO, NL

2014/132 Mise à jour sur la situation du *Potato spindle tuber viroid* en Belgique

L'ONPV de Belgique a récemment envoyé au Secrétariat de l'OEPP une mise à jour sur la situation du *Potato spindle tuber viroid* (*Pospiviroid*, PSTVd - Liste A2 de l'OEPP) sur son territoire. Pendant des prospections pluriannuelles portant sur la production de Solanaceae ornementales, de tomates et de pommes de terre entre 2009 et 2012, le PSTVd a été trouvé 3 fois sur *Solanum jasminoides* sur le marché belge et a été intercepté une fois sur des boutures de *Petunia* importées d'Israël. Dans tous les cas, des mesures appropriées ont été prises pour déterminer l'origine des contaminations, empêcher la dissémination et éradiquer la maladie, conformément à la législation belge (Décret royal du 2005-08-10) et à la Décision 2007/410/EC de la Commission européenne. En général, lorsque le PSTVd est détecté sur des espèces ornementales, les lots contaminés sont détruits par incinération. Tous les autres lots de plantes-hôtes sensibles sont mis sous séquestre et testés. Tout matériel en contact avec le lot contaminé doit être désinfecté et des mesures sanitaires strictes sont imposées. L'importation et le mouvement des plantes sont soumis aux dispositions de la Décision 2007/410/EC de la Commission européenne, avec un échantillonnage systématique de *S. jasminoides* et de *Brugmansia* sp.

- **Tomates**

En août 2006, des tomates (*Solanum lycopersicum* cv. 72-605 (RZ)) ont été trouvées infectées par le PSTVd. La présence du viroïde a été confirmée par PCR. La contamination était limitée à un lot de tomates destinées à la consommation, cultivées dans une seule unité de production (voir RS 2008/076 de l'OEPP), et la maladie a été éradiquée.

- **Solanaceae ornementales**

En novembre 2006, l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) a lancé un programme de surveillance des Solanaceae ornementales (importation et production domestique) suite à une notification du PSTVd aux Pays-Bas. Les résultats du programme de surveillance en 2007 et 2008 sont détaillés dans Michelante *et al.* (2009) dans le Bulletin OEPP. Des prospections officielles supplémentaires ont été menées entre 2009 et 2012, et 250 à 400 échantillons ont été analysés au laboratoire chaque année. En 2009, un envoi de boutures de *Petunia* d'Israël a été trouvé positif pour le PSTVd. Aucune détection n'a eu lieu pendant la prospection officielle de 2010. Un foyer sur *S. jasminoides* a été découvert fin 2009 en Flandre occidentale pendant un projet de recherches de l'ONPV. L'entreprise concernée multipliait des plantes à partir de matériel acheté plusieurs années auparavant. Les plantes étaient destinées à la vente directe et ont toutes été détruites. Dans cette entreprise, les échantillons prélevés pendant la lutte officielle et les études de suivi étaient négatifs. En 2011, le PSTVd a été détecté dans un échantillon de *S. jasminoides* prélevé dans une entreprise de vente en gros de Flandre orientale. En 2012, il a été détecté sur *S. jasminoides* dans une jardinerie de la province de Liège.

- **Pommes de terre**

Les prospections officielles confirment que le PSTVd n'a jamais été trouvé dans la production de pommes de terre en Belgique.

Le statut phytosanitaire du *Potato spindle tuber viroid* en Belgique est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours d'éradication sur plantes ornementales. Toutes les détections ou interceptions récentes concernent des plantes ornementales (4 en 2009-2012, sur *Petunia* et *Solanum jasminoides*). Un seul foyer sur tomates sous serre en 2006, éradiqué. Pour la production de pommes de terre, absent, jamais signalé pendant les prospections spécifiques.**

Source : ONPV de Belgique (2014-06).

Michelante D, Leicher J, Huyshauwer V, Swillens L, Bragard C, Steyer S (2009) *Potato spindle tuber viroid* (PSTVd): situation in Belgium and experience on managing monitoring and eradication in ornamental and tomato productions. *Bulletin OEPP/EPPO Bulletin* 39(1), p 81.

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : PSTVD0, BE

2014/133 Premier signalement de *Cryptostroma corticale* aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, *Cryptostroma corticale*, l'agent causal de la maladie «sooty bark disease of sycamore» a récemment été signalé pour la première fois. Le champignon a été trouvé sur du bois de chauffage obtenu en septembre 2013 à partir d'un *Acer pseudoplatanus* de la province de Noord Holland. Une analyse du risque préliminaire a été préparée et indique que ce champignon originaire d'Amérique du Nord est signalé dans plusieurs pays européens (par ex. Autriche, République Tchèque, France, Allemagne, Italie, Suisse,

Royaume-Uni), qu'il se dissémine naturellement par des spores aériennes et que la mortalité des arbres est uniquement occasionnelle (après des étés chauds et secs). L'ONPV néerlandaise a conclu qu'aucune mesure particulière ne doit être prise contre *C. corticale*. Le statut phytosanitaire de *Cryptostroma corticale* aux Pays-Bas est officiellement déclaré ainsi : **Présent**.

Source : ONPV des Pays-Bas (2014-04).

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : CRPSCO, NL

2014/134 Situation actuelle des souches du houblon de *Verticillium albo-atrum* en Slovénie

En Slovénie, la verticilliose du houblon (Liste A2 de l'OEPP) a été trouvée pour la première fois en 1974 sous sa forme faible, qui est associée aux souches les moins virulentes de *Verticillium albo-atrum* et de *V. dahliae*. Jusqu'en 1997, la maladie était sporadique dans certaines houblonnières (*Humulus lupulus*), mais en 1997 un foyer de la forme létale a été signalé dans la partie occidentale de la vallée de la Savinja. Les analyses de virulence et les analyses moléculaires AFLP ont identifié l'agent causal comme étant le pathotype PV1 de *V. albo-atrum*, hautement virulent sur houblon, et d'autres études ont montré qu'il s'agissait d'un nouveau génotype du PV1 (génotype PG2). Jusqu'à présent, des pathotypes virulents de *V. albo-atrum* sur houblon ont été signalés seulement au Royaume-Uni (1933), en Slovénie (1997) et en Allemagne (2005). Depuis 1998, une prospection de suivi officielle des houblonnières est conduite par l'Institut Slovène pour la Recherche sur le Houblon et pour le Brassage, sous la supervision de l'ONPV. Cette prospection comprend l'inspection visuelle des houblonnières, un échantillonnage, des analyses au laboratoire, ainsi que des conseils spécialisés sur les mesures, destinés aux producteurs et aux inspecteurs phytosanitaires. Les résultats ont montré que *V. albo-atrum* (pathotype hautement virulent PV1) est présent dans plusieurs houblonnières de la vallée de la Savinja (200 ha). *V. albo-atrum* (pathotype faible M) a été trouvé dans quelques houblonnières, mais dans toute la zone de production du houblon dans l'est de la Slovénie: région Koroška (unités administratives de Dravograd, Radlje ob Dravi, Slovenj Gradec); région Savinjska (unités administratives de Celje, Žalec, Mozirje), région Štajerska (unités administratives de Brežice, Krško, Lenart, Ljutomer, Ormož, Ptuj, Šmarje pri Jelšah).

Des mesures phytosanitaires ont été prises en 2001 conformément à la législation slovène ('Décret concernant les mesures de protection contre la dissémination et pour la suppression de la verticilliose du houblon causée par les champignons *Verticillium albo-atrum* Reinke & Berthold et *Verticillium dahliae* Klebahn', Journal officiel de la République de Slovénie, N° 45/01, 117/02, 31/2004, 35/2014). Jusqu'en 2000, l'objectif était d'éradiquer progressivement la maladie. Environ 67 ha de houblonnières ont été détruits et une période de quarantaine de 4 ans a été imposée pour les parcelles infectées, sur lesquelles seules des plantes non hôtes pouvaient être cultivées. La maladie a continué à se disséminer malgré la surveillance officielle intensive, les campagnes de formation, et les mesures de quarantaine et prophylactiques. Cette dissémination a pu être expliquée par l'utilisation de débris de houblon infectés dans des houblonnières saines, de machines contaminées, et de matériel de plantation non certifié. Par conséquent, les mesures ont été modifiées en 2001 pour viser l'élimination de foyers locaux et de plantes malades. 147 ha de houblonnières au total ont été détruits en Slovénie entre 1997 et 2013. Depuis 2014, la verticilliose est réglementée uniquement par un programme de certification du matériel de houblon ('Règlement sur la commercialisation du matériel de plantation de houblon'. Journal officiel de la République de Slovénie, N° 31/2004, 21/2007, 19/2008,

12/2010, 45/2013) et par la législation phytosanitaire générale sur les passeports phytosanitaires (Directive du Conseil de l'UE 2000/29/EC). Avant la commercialisation, le matériel de plantation, certifié ou non, fait l'objet d'une vérification officielle de l'absence des souches du houblon de *V. albo-atrum*.

Le statut phytosanitaire des souches du houblon de *Verticillium albo-atrum* en Slovénie est officiellement déclaré ainsi : **Présent, faisant l'objet d'une lutte officielle.**

Source : ONPV de Slovénie (2014-07).

Mots clés supplémentaires : situation détaillée

Codes informatiques : VERTAH, SI

2014/135 Absence de *Xanthomonas fragariae* en Norvège

En juin 2014, l'ONPV de Norvège a officiellement déclaré l'absence de *Xanthomonas fragariae* (Liste A2 de l'OEPP) sur son territoire. Cette maladie n'a jamais été détectée en Norvège. En 2013, une prospection complète a été menée dans l'ensemble du pays. 182 échantillons ont été prélevés dans des pépinières et des cultures de fraisiers (en plein champ et sous abri), chez 51 agriculteurs de 17 comtés (51 municipalités). Tous les échantillons ont été analysés par des méthodes recommandées au niveau international (IF, PCR en temps réel). Tous les résultats étaient négatifs.

Le statut phytosanitaire de *Xanthomonas fragariae* en Norvège est officiellement déclaré ainsi: **Absent, confirmé par prospection.**

Source : ONPV de Norvège (2014-06).

Mots clés supplémentaires : absence

Codes informatiques : XANTFR, NO

2014/136 Atelier final du projet de l'UE REPHRAME (Madrid, 2014-09-30/10-02)

Le projet FP7 de l'UE REPHRAME (Amélioration des méthodes de détection, de lutte et d'éradication du nématode du bois de pin en soutien à la politique de santé des végétaux de l'UE) se terminera fin novembre 2014. Un Atelier final aura lieu à Madrid les 2014-09-30/10-02 pour présenter les résultats du projet. Il comprendra aussi des sessions pratiques au laboratoire du CSIC à Madrid et une sortie sur le terrain (Santi Espiritus en Espagne, Coimbra au Portugal). L'Atelier REPHRAME est destiné aux praticiens de la santé des végétaux, aux gestionnaires des forêts, aux entreprises de commercialisation du bois et aux parties prenantes impliquées dans les prospections, la gestion et l'enrayement du nématode du bois de pin (*Bursaphelenchus xylophilus*). L'Atelier fournira des informations et des méthodologies pouvant être utilisées dans le cadre de l'élaboration de stratégies de gestion et de plans d'urgence.

Les frais d'inscription seront d'environ 120 euros (en fonction du nombre de participants). Les personnes intéressées sont invitées à contacter Hugh Evans : hugh.evans@forestry.gsi.gov.uk

Source : Secrétariat de l'OEPP (2014-07).

Mots clés supplémentaires : conférence

Codes informatiques : BURSXY, ES

2014/137 Plantes exotiques envahissantes dans les eaux intérieures européennes et méditerranéennes

Une synthèse sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes de la région euro-méditerranéenne a été publiée récemment, et traite des définitions, de la législation et des recommandations existantes, des filières d'introduction et des impacts. Elle souligne que les écosystèmes d'eau douce sont probablement les écosystèmes les plus menacés dans le monde.

Les invasions de plantes dans les eaux intérieures sont un des facteurs qui caractérisent les écosystèmes aquatiques dégradés. Des outils d'analyse du risque et d'élaboration de priorités sont disponibles dans l'ensemble de la région OEPP, et la synthèse conclut qu'une gestion réussie doit intégrer la prévention, la restauration des habitats, l'évaluation des risques, l'élaboration de priorités, la sensibilisation, une législation spécifique, et la collaboration entre les différentes parties prenantes.

Source : Brundu G (2014) Plant invaders in European and Mediterranean inland waters: profiles, distribution, and threats. *Hydrobiologia* DOI 10.1007/s10750-014-1910-9

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes

2014/138 Des évaluations du risque d'adventices aux États-Unis sont disponibles

Aux États-Unis, l'USDA-APHIS (Animal and Plant Health Inspection Service) prépare des évaluations du risque pour des adventices, qui sont disponibles en ligne (voir le lien ci-dessous). Pour chaque espèce évaluée, le tableau ci-dessous indique son origine et sa répartition connue dans la région OEPP selon les bases de données DAISIE et Euro+Med. La plupart des évaluations ont été conduites selon la nouvelle procédure d'évaluation du risque des adventices de l'APHIS. Celle-ci repose sur un modèle de prévision qui calcule la probabilité qu'une espèce soit une plante non-envahissante, une plante envahissante mineure, ou une plante envahissante majeure. Les probabilités et conclusions des évaluations sont résumées ci-dessous.

Espèces	Origine	Répartition dans la région OEPP	Conclusion de l'évaluation pour les États-Unis
<i>Acacia nilotica</i> (Fabaceae)	Afrique, Inde	DZ, IL	Risque modéré-élevé
<i>Acalypha australis</i> (Euphorbiaceae)	Extrême-Orient russe, Chine, Japon, Philippines	TR	Évaluation supplémentaire nécessaire, plante envahissante mineure à 65 %
<i>Achyranthes japonica</i> (Amaranthaceae)	Est de l'Asie	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 77 %
<i>Ageratina riparia</i> (Asteraceae)	Mexique	ES (Canarias, Gomera, La Palma, Tenerife), PT (Madeira)	Risque modéré-élevé
<i>Althaea armeniaca</i> (Malvaceae)	Est de la Méditerranée et sud-ouest de l'Asie	Native en: AM, AZ, GE, RU, SK, TR, UA	Risque faible, plante envahissante mineure à 51 %
<i>Anubias barteri</i>	Afrique	/	Risque faible, plante non-envahissante

Espèces	Origine	Répartition dans la région OEPP	Conclusion de l'évaluation pour les États-Unis
(Araceae)			à 89 %
<i>Araujia sericifera</i> (Asclepiadaceae, Liste d'observation des Plantes Exotiques Envahissantes de l'OEPP)	Amérique du Sud	ES, FR (y compris Corse), GR, IT (y compris Sicilia), PT (y compris Azores, Madeira)	Risque élevé, plante envahissante majeure à 87 %
<i>Arctotheca calendula</i> (Asteraceae, Liste d'Alerte de l'OEPP)	Afrique du Sud	ES (y compris Canarias), FR (y compris Corse), IL, IT (y compris Sardegnna, Sicilia), MA, PT (y compris Azores), TN	Risque élevé
<i>Ardisia crenata</i> (Primulaceae)	Asie du Sud-Est	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 59 %
<i>Arundo donax</i> (Poaceae)	Afrique du Nord, Moyen-Orient, Asie du Sud-Est	Largement répandue	Risque élevé, plante envahissante majeure à 71 %
<i>Austroderia richardii</i> (Poaceae)	Nouvelle-Zélande	FR, GB	Risque élevé, plante envahissante majeure à 51 %
<i>Bacopa australis</i> (Plantaginaceae)	Amérique du Sud	/	Évaluation supplémentaire nécessaire, plante envahissante mineure à 67 %
<i>Cardiospermum grandiflorum</i> (Sapindaceae, Liste des PEE de l'OEPP)	Afrique tropicale, Amérique centrale et du Sud	ES (Canarias), IT (Sicilia), MT, PT (Madeira)	Risque élevé, plante envahissante majeure à 79 %
<i>Carex breviculmis</i> (Cyperaceae)	Australie, Nouvelle-Zélande, sud et est de l'Asie	/	Évaluation supplémentaire nécessaire, plante envahissante mineure à 69 %
<i>Carex pendula</i> (Cyperaceae)	Europe, ouest de l'Asie, Afrique du Nord	Largement répandue	Évaluation supplémentaire nécessaire, plante envahissante mineure à 59 %
<i>Cestrum laevigatum</i> (Solanaceae)	Amérique du Sud	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 56 %
<i>Chrysanthemoides monilifera</i> (Asteraceae)	Afrique du Sud	ES, FR, IT (Sicilia)	Risque élevé, plante envahissante majeure à 76 %
<i>Chrysopogon aciculatus</i> (Poaceae)	Zones tropicales de l'Asie, de l'Australie et du Pacifique	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 89 %
<i>Colophospermum mopane</i> (Fabaceae)	Afrique australe	/	Risque faible, plante non-envahissante à 59 %
<i>Cordia curassavica</i> (Boraginaceae)	Amérique centrale et Caraïbes	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 55 %
<i>Cortaderia jubata</i>	Amérique du	ES	Risque élevé, plante envahissante

Espèces	Origine	Répartition dans la région OEPP	Conclusion de l'évaluation pour les États-Unis
(Poaceae)	Sud		majeure à 91 %
<i>Cortaderia selloana</i> (Poaceae, Liste des PEE de l'OEPP)	Amérique du Sud	Largement répandue	Risque élevé, plante envahissante majeure à 87 %
<i>Crassula helmsii</i> (Crassulaceae, Liste A2 de l'OEPP)	Australie, Nouvelle-Zélande	BE, DE, DK, ES, FR, GB, NL, PT, RU	Risque élevé, plante envahissante majeure à 95 %
<i>Delairea odorata</i> (Asteraceae, Liste des PEE de l'OEPP)	Afrique du Sud	FR, GB, IE, IT, PT (y compris Azores, Madeira)	Risque élevé, plante envahissante majeure à 77 %
<i>Dittrichia graveolens</i> (Asteraceae)	Bassin méditerranéen	Largement répandue	Risque élevé, plante envahissante majeure à 92 %
<i>Dolichandra unguis-cati</i> (Bignoniaceae)	Amérique centrale et du Sud, Caraïbes	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 67 %
<i>Echinochloa pyramidalis</i> (Poaceae)	Afrique	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 73 %
<i>Echinodorus uruguayensis</i> (Alismataceae)	Amérique du Sud	/	Risque faible, plante envahissante mineure à 51 %
<i>Euphorbia terracina</i> (Euphorbiaceae)	Europe, Bassin méditerranéen	Largement répandue	Risque élevé
<i>Falcaria vulgaris</i> (Apiaceae)	Europe, Asie	Largement répandue	Risque élevé, plante envahissante majeure à 79 %
<i>Geranium lucidum</i> (Geraniaceae)	Europe, Afrique du Nord, Asie centrale	Largement répandue	Risque élevé, plante envahissante majeure à 79 %
<i>Gladiolus undulatus</i> (Iridaceae)	Afrique du Sud	PT (Azores)	Risque élevé, plante envahissante mineure à 54 %
<i>Gymnocoronis spilanthoides</i> (Asteraceae, Liste d'observation des PEE de l'OEPP)	Amérique du Sud	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 84 %
<i>Hakea gibbosa</i> (Proteaceae)	Australie	/	Risque élevé, plante envahissante mineure à 57 %
<i>Hakea salicifolia</i> (Proteaceae)	Australie	FR, PT	Risque élevé, plante envahissante mineure à 70 %
<i>Hakea sericea</i> (Proteaceae, Liste des PEE de l'OEPP)	Australie	ES, FR, PT	Risque élevé, plante envahissante majeure à 56 %
<i>Homeria</i> spp. (Iridaceae)	Afrique du Sud	/	Risque élevé
<i>Hedychium gardnerianum</i> (Zingiberaceae)	Inde, Népal, Bangladesh, Bhoutan	PT (y compris Azores, Madeira)	Risque élevé, plante envahissante majeure à 83 %
<i>Impatiens parviflora</i> (Balsaminaceae)	Asie	Largement répandue	Risque élevé, plante envahissante majeure à 89 %
<i>Inula britannica</i> (Asteraceae)	Europe, Asie	Largement répandue	Risque modéré-élevé
<i>Ipomoea aquatica</i> (Convolvulaceae)	Asie du Sud-Est	/	Risque modéré-élevé
<i>Iris pseudacorus</i>	Europe	Largement	Risque élevé, plante envahissante

Espèces	Origine	Répartition dans la région OEPP	Conclusion de l'évaluation pour les États-Unis
(Iridaceae)		répandue	majeure à 81 %
<i>Leptochilus pteropus</i> (Polypodaceae)	Asie du Sud-Est	/	Risque faible, plante envahissante mineure à 51 %
<i>Ligustrum sinense</i> (Oleaceae)	Asie du Sud-Est	IT, PT (Madeira)	Risque élevé plante envahissante majeure à 75 %
<i>Limnobium laevigatum</i> (Hydrocharitaceae)	Amérique centrale et du Sud, Caraïbes	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 89 %
<i>Luziola subintegra</i> (Poaceae)	Amériques	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 80 %
<i>Lygodium microphyllum</i> , L. <i>japonicum</i> , L. <i>flexuosum</i> (Lygodiaceae)	Asie	/	Risque modéré-élevé
<i>Mikania micrantha</i> (Asteraceae)	Amérique centrale et du Sud, Caraïbes	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 95 %
<i>Stipa neesiana</i> (Poaceae, Liste d'observation des PEE de l'OEPP)	Amérique du Sud	ES, FR (y compris Corse)	Risque élevé, plante envahissante majeure à 98 %
<i>Neptunia oleracea</i> (Fabaceae)	Amérique du Sud	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 73 %
<i>Nymphoides cristata</i> (Menanthaceae)	Inde, Asie	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 66 %
<i>Nymphoides indica</i> (Menanthaceae)	Amérique et Asie tropicales	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 63 %
<i>Nymphoides peltata</i> (Menanthaceae)	Europe, Asie	Largement répandue	Risque élevé, plante envahissante majeure à 92 %
<i>Onopordum acaulon</i> (Asteraceae)	Bassin méditerranéen	Largement répandue	Risque modéré-élevé
<i>Oplismenus hirtellus</i> subsp. <i>undulatifolius</i> (Poaceae)	Régions tempérées, subtropicales et tropicales (y compris Bassin méditerranéen)	Largement répandue	Risque élevé, plante envahissante majeure à 80 %
<i>Persicaria chinensis</i> (Polygonaceae)	Asie	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 91 %
<i>Phyllanthus maderaspatensis</i> (Phyllanthaceae)	Afrique tropicale	/	Évaluation supplémentaire nécessaire, plante envahissante mineure à 68 %
<i>Phyllostachys aurea</i> (Poaceae)	Chine, Japon	FR (Corse)	Risque élevé, plante envahissante mineure à 54 %
<i>Phyllostachys aureosulcata</i> (Poaceae)	Chine	?	Risque élevé, plante envahissante mineure à 69 %
<i>Pilea hyalina</i> (Urticaceae)	Amérique tropicale, Antilles	/	Évaluation supplémentaire nécessaire, plante envahissante mineure à 70 %
<i>Pistacia chinensis</i> (Anacardiaceae)	Chine	/	Risque élevé, plante envahissante mineure à 59 %
<i>Rottboellia</i>	Asie tropicale	/	Risque élevé

Espèces	Origine	Répartition dans la région OEPP	Conclusion de l'évaluation pour les États-Unis
<i>cochinchinensis</i> (Poaceae)			
<i>Rumex sagittatus</i> (Polygonaceae)	Afrique	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 54 %
<i>Sagittaria sagittifolia</i> (Alismataceae)	Europe, Asie	Largement répandue	Risque modéré-élevé
<i>Senecio angulatus</i> (Asteraceae)	Afrique du Sud	ES (y compris Balears, Canarias), FR (y compris Corse), HR, IT (y compris Sardegna, Sicilia), PT	Risque élevé, plante envahissante majeure à 67 %
<i>Senecio inaequidens</i> (Asteraceae, Liste des PEE de l'OEPP)	Afrique du Sud	Largement répandue	Risque élevé
<i>Senecio madagascariensis</i> (Asteraceae)	Afrique australe	/	Risque élevé
<i>Sideritis montana</i> (Lamiaceae)	Europe, Bassin méditerranéen	Largement répandue	Risque élevé, plante envahissante mineure à 56 %
<i>Solanum sisymbriifolium</i> (Solanaceae)	Amérique du Sud	BE, ES, IT (y compris Sardegna)	Risque élevé, plante envahissante majeure à 82 %
<i>Solanum viarum</i> (Solanaceae)	Amérique du Sud	/	Risque élevé
<i>Thymelaea passerina</i> (Thymeleaceae)	Europe, Asie	Largement répandue	Risque élevé, plante envahissante mineure à 61 %
<i>Toona sinensis</i> (Meliaceae)	Asie	/	Risque élevé, plante envahissante mineure à 70 %
<i>Tridax procumbens</i> (Asteraceae)	Amérique centrale	/	Risque élevé
<i>Triplaris melaenodendron</i> (Polygonaceae)	Amérique centrale	/	Évaluation supplémentaire nécessaire, plante envahissante mineure à 64 %
<i>Vitex rotundifolia</i> (Lamiaceae)	Asie	/	Risque élevé, plante envahissante majeure à 80 %
<i>Wikstroemia indica</i> (Thymeleaceae)	Asie du Sud-Est, Australie	/	Évaluation supplémentaire nécessaire, plante envahissante mineure à 67 %
<i>Xanthoceras sorbifolium</i> (Sapindaceae)	Asie	/	Risque faible, plante non-envahissante à 81 %

Source : Base de données DAISIE <http://www.europe-aliens.org/>

Euro+Med PlantBase <http://ww2.bgbm.org/EuroPlusMed/query.asp>

USDA, Noxious Weeds Program Risk Assessments
http://www.aphis.usda.gov/wps/portal/banner/help?1dmy&uril=wcm%3apath%3a%2Faphis_content_library%2Fsa_our_focus%2Fsa_plant_health%2Fsa_domestic_pests_and_diseases%2Fsa_pests_and_diseases%2Fsa_weeds%2Fsa_noxious_weeds_program%2Fct_riskassessments

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes, évaluations du risque

Codes informatiques : 1HOMG, ABKDO, ACANL, ACCAU, ACYJA, ADACN, AJASE, AUIBA, AROCA, BAOAU, BIGUC, CDTJU, CDTSE, CEMLA, CRHCU, CRIGR, CRXBC, CRXPE, CSBHE, CSMMO, CYSAC, CXOMO, ECHPY, ECOUR, EPHTE, EUPRI, FALVU, GERLU, GLACU, GYNP, HEYGA, HKAGI, HKASA, HKASE, INUBR, INUGR, IPAPA, IPOAQ, IRIPS, LIGSI, LIMLA, LUZSU, LYFJA, LYFMI, MIKMI, MSOPT, NPTPR, NYPCR, NYPIN, NYPPE, OPLUN, ONRAU, OPLHI, PIACH, PILHY, PLLAR, PLLAU, POLCH, PYLMP, ROOEX, RUMSG, SAGSA, SENAN, SENIQ, SENMD, SENMI, SIEMO, SOLSI, SOLVI, STDNE, THBPA, TOOSI, TPJMA, TRQPR, VIXRO, WIKIN, XACSO, US

2014/139 Les horticulteurs perçoivent-ils un risque plus élevé pour les plantes non natives ?

Le commerce horticole est considéré comme une filière particulièrement importante pour l'entrée et la dissémination de plantes au niveau mondial. Il est crucial de mieux comprendre la perception des risques par les horticulteurs, afin d'élaborer des stratégies de gestion du risque efficaces. Une enquête à grande échelle a été menée en Suisse sur la perception du risque par les horticulteurs (625 personnes), afin d'étudier les risques et les avantages des plantes ornementales, l'attitude des horticulteurs envers la réglementation des espèces non natives, ainsi que les facteurs décisifs de la perception du risque environnemental et de l'adoption de comportements de limitation des risques.

Les participants ont reçu une liste de 18 plantes ornementales, qu'ils devaient classer en espèces natives ou non natives. Pour toutes les plantes, il existait une forte association entre l'origine perçue et la menace pour l'environnement : la proportion de participants qui percevaient une plante comme présentant un risque était plus élevée parmi ceux qui considéraient cette plante comme étant non native. D'autre part, plus la plante était importante pour les activités paysagistes ou commerciales d'un participant, moins le risque perçu était élevé. Il est toutefois également possible que la perception de l'origine soit influencée par le risque perçu, plutôt que le contraire. La volonté d'adopter un comportement de limitation des risques était contrée par les avantages perçus liés à la commercialisation des espèces ornementales non natives. De nombreux participants avaient une attitude favorable envers des règlements commerciaux obligatoires et étaient prêts à appliquer diverses actions volontaires pour limiter les risques d'invasion par les plantes ornementales non natives.

La perception du statut natif (ou non natif) des plantes ornementales par les participants ne correspondait généralement pas aux classifications proposées dans la littérature. Même parmi les experts, il existe une grande diversité de concepts sur l'origine non native des espèces végétales en Europe. Ces perceptions divergentes portant sur un concept clé pourraient entraver l'établissement d'un consensus et affaiblir la communication des risques. L'étude souligne que le fait que les horticulteurs soient familiers avec une espèce non native peut entraîner un conflit cognitif avec la définition de son origine non native: une espèce caractérisée comme 'exotique' par les experts est 'familiale' aux horticulteurs en raison de leurs activités quotidiennes. L'origine exotique d'une espèce est un concept scientifique important, mais peut être problématique dans la communication des risques, surtout pour les espèces bien connues et établies depuis longtemps. Dans ce cas, il serait peut-être plus efficace que la communication porte sur les impacts environnementaux bien documentés des espèces nuisibles, plutôt que sur leur statut 'non natif'.

Source : Humair F, Kueffer C & Siegrist M (2014) Are non-native plants perceived to be more risky? Factors influencing horticulturists' risk perceptions of ornamental plant species. *Plos One* **9**, 12 pp.

Contact: Franzisca Humair, ETH Zürich (CH), E-mail : f.humair@gmail.com

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques
envahissantes, sciences sociales

Codes informatiques : CH

2014/140 Impact de *Lysichiton americanus* sur la végétation native au Royaume-Uni

Deux sites ont été étudiés dans la forêt riveraine de Harcourt Wood au Royaume-Uni (près de Minstead, Hampshire) pour étudier les impacts de *Lysichiton americanus* (Araceae, Liste d'observation des plantes exotiques envahissantes de l'OEPP) sur la végétation native.

Ces observations ont révélé que *L. americanus* ne peut probablement pas envahir les sites humides, mais peut coloniser les forêts alluviales drainées dominées par *Alnus* spp., *Betula* spp., *Corylus* spp., *Fraxinus* spp., *Salix* spp., etc. En ce qui concerne le potentiel de dissémination de *L. americanus*, les observations à Harcourt suggèrent que les plantes individuelles sont capables de 'sauts' de dizaines de mètres. La présence d'une dissémination en amont indique que les oiseaux peuvent aussi disséminer les baies. À Harcourt Wood, *L. americanus* remplaçait presque toutes les autres espèces de plantes. En formant de vastes peuplements denses, *L. americanus* réduit l'accès à la lumière pour les autres espèces.

L'espèce représente donc une menace importante pour les habitats de forêts humides natives de haute qualité, ce qui concerne au moins un habitat prioritaire au Royaume-Uni (forêts alluviales).

Source : Sanderson N (2013) New forest non-native plants project research on the impact of skunk cabbage *Lysichiton americanus* on native vegetation. Hampshire and Isle of Wight Wildlife Trust. 52 pp.

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques
envahissantes, impacts

Codes informatiques : LYSAM, GB